

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SA NEOEN

Demande de permis de construire en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance totale d'environ 5MWc, d'un poste de livraison, d'un poste de transformation et d'une citerne d'eau souple d'incendie de 120 m³, au lieu-dit « Le Créans », sur la commune de LHOMME

Par arrêté N° DCPAT 2024-0098 du 12 avril 2024, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance totale d'environ 5MWc, d'un poste de livraison, d'un poste de transformation et d'une citerne d'eau souple d'incendie de 120 m³, au lieu-dit « Le Créans », sur la commune de LHOMME, déposée le 27 mars 2023, complétée le 21 juillet 2023.

Le parc projeté présente une emprise clôturée d'environ 4,8 hectares sur un terrain situé au lieu-dit « Le Créans », sur la commune de LHOMME (parcelle ZM 56).

La centrale est constituée de panneaux photovoltaïques au sol, d'un poste de livraison, d'un poste de transformation et d'une citerne d'eau souple d'incendie de 120 m³. Le projet prévoit l'installation d'environ 10.000 panneaux photovoltaïques répartis sur environ 360 tables. Les tables/panneaux présenteront une inclinaison d'environ 16 degrés. La fixation au sol des tables se fera par l'intermédiaire de pieux battus dans le sol à l'aide d'une batteuse hydraulique, ou vissés mais pourra également se faire par le biais de plots en béton si les contraintes le nécessitent.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit trente deux jours consécutifs, **du mardi 7 mai 2024 à 9 h 00 au vendredi 7 juin 2024 à 12 h 00, dans la commune de LHOMME**. Les pièces du dossier sur support papier seront mises, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de LHOMME, à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête, le lundi de 15 h 00 à 17 h 30, le mardi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 00, les mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 00.

Il pourra également être consulté dans le même délai, sur le site internet des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications – consultations et enquêtes publiques – commune de LHOMME - 2024 »), à la préfecture de la Sarthe – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique **jusqu'au vendredi 7 juin 2024 à 12 h 00**.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Le dossier soumis à l'enquête comprend notamment un résumé non technique, une étude d'impact et une demande de permis de construire. Madame Frédérique GILSOUL-GROSS, retraitée de l'éducation nationale, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de LHOMME. La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, lors des permanences suivantes :

- **Le mardi 7 mai 2024 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Le samedi 25 mai 2024 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Le vendredi 7 juin 2024 de 9 h 00 à 12 h 00**

Le public peut formuler des observations et propositions pendant le délai de l'enquête, soit sur le registre mis à sa disposition en mairie de LHOMME, soit par correspondance adressée à la commissaire enquêtrice à la mairie de LHOMME – 11, rue du Val de Loir - 72340 LHOMME, soit sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête ou directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr.

Les observations et propositions transmises par voie postale ou écrites reçues par la commissaire enquêtrice lors de ses permanences, sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et mises à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Sarthe.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information complémentaire concernant le dossier peut être sollicitée auprès de la SA NEOEN, située 22, rue Bayard – 75008 PARIS.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables à la mairie de LHOMME ainsi que sur le site des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance totale d'environ 5MWc, d'un poste de livraison, d'un poste de transformation et d'une citerne d'eau souple d'incendie de 120 m³, au lieu-dit « Le Créans », sur la commune de LHOMME.

La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire.